



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

Compte-rendu affiché le : 20 janvier 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 25 janvier 2022

N° 22-01-11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022

OBJET :

Adoption du Rapport sur
le Prix et la Qualité du
Service d'eau potable
2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Georges DUBESSET – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - André HUBERT à Georges DUBESSET - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20220119-22-01-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2022

Affichage : 20/01/2022



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@loire-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

OBJET DE LA DELIBERATION :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que :

- La compétence eau potable, suite à l'intégration de la commune dans la Métropole, a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2017,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2020 – de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 janvier 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2022

Affichage : 20/01/2022